

Période de mise en situation professionnelle (PMSMP)

CATEGORIE	
Appui au recrutement pour les entreprises Mobilisation des demandeurs d'emploi Levée des freins périphériques d'accès à l'emploi	
PUBLIC	
Toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé, engagée dans une démarche d'insertion ou de réorientation professionnelle	
OBJECTIFS	
La PMSMP doit servir utilement les parcours d'accès à l'emploi et de sécurisation professionnelle des bénéficiaires. Ainsi elle doit obligatoirement répondre à un des trois objectifs suivant : <ul style="list-style-type: none">– soit découvrir un métier ou un secteur d'activité ;– soit confirmer un projet professionnel ;– soit initier une démarche de recrutement (valider le profil d'un candidat ou identifier les compétences manquantes dans le cadre d'un recrutement par exemple).	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	
Le prescripteur est l'organisme qui accompagne le bénéficiaire. Il est le garant du suivi et du bon déroulement de la prestation. La durée de la prestation est déterminée par le prescripteur au regard des besoins du bénéficiaire. La durée initiale ne peut être supérieure à un mois (de date à date). Exceptionnellement la prestation peut être renouvelée d'un mois supplémentaire si l'objectif n'a pas été atteint. Son organisation est assez souple, elle peut se réaliser à temps plein ou à temps partiel. Les immersions dans la même structure d'accueil pour le même bénéficiaire sont limitées à deux et ne doivent pas excéder 60 jours calendaires au cours de 12 mois consécutifs.	
SPECIFICITES	
La couverture du risque AT-MP revient à l'organisme prescripteur de la PMSMP. Les PMSMP ne peuvent remplacer des stages. Elle ne peut en aucun cas être mise en œuvre pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste permanent, ni pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité, ni pour occuper un emploi saisonnier, ni pour remplacer un salarié absent	
COMPLEMENTARITES AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS	
La PMSMP est cumulable avec l'ensemble des dispositifs et les aides à la mobilité sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité.	
CONTACTS	
Région	Département